Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 2 (1864)

Heft: 4

Artikel: Lausanne, le 19 décembre 1863

Autor: Brélaz, G.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-177073

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

LITTÉRATURE NATIONALE - AGRICULTURE - INDUSTRIE

PRIX DE L'ABONNEMENT (franc de port):
Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.
Tarif pour les annonces: 45 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur Vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 19 décembre 1863.

Nous avions entretenu nos lecteurs, l'année dernière, de divers travaux de la Société industrielle et commerciale, et dit en particulier quelques mots des cours donnés par ses soins aux jeunes apprentis.

Nous sommes heureux, après une année écoulée, de pouvoir de nouveau revenir sur ce sujet, pour annoncer que loin de voir son œuvre s'affaiblir, la Société industrielle continue à progresser. Elle commence sa session d'hiver avec plus de 450 membres, et si ceuxci veulent apporter un peu de l'entrain dont les fondateurs ont fait preuve, on peut espérer que le pays pourra se féliciter de l'existence de cette société.

Ouoiqu'il en soit de l'activité future des membres dans les séances proprement dites, les cours pour les apprentis ont recommencé il y a quelques semaines. Non-seulement, les cours de comptabilité, de dessin d'ornementation, de dessin industriel et de chimie ont été organisés comme précédemment, mais un cours de modelage a été ajouté pour cet hiver. Tous ces cours sont suivis par un grand nombre de jeunes gens de 16 à 20 ans et plus. L'ensemble des cours compte près de 200 inscriptions, comprenant au moins 120 jeunes gens; la méthode suivie est aussi pratique que possible, et quelques-uns de nos plus habiles maîtres d'état qui assistent les personnes chargées de l'enseignement, cont Luent à donner à celui-ci un caractère de valeur pratique qu'on ne retrouverait certainement dans aucun autre enseignement élémentaire de notre pays

C'est ainsi que, sans théorie et sans système préconcus, par le seul fait de la bonne volonté et du bon sens réunis, la Société industrielle est parvenue à doter notre ville d'un établissement d'instruction professionnelle

La question d'écoles de ce genre est à l'ordre du jour, non-seulement chez nous (où malheureusement la population s'inquiète trop peu des questions d'écoles), mais surtout à l'étranger, en France, en Angleterre, etc.

Partout le besoin de relever l'instruction du travailleur à un niveau suffisant pour que la science puisse l'atteindre, se fait sentir d'une manière telle, qu'on peut dire que c'est une des grandes questions du jour.

La France, effrayée par les progrès de sa rivale en industrie, l'Angleterre, fait dans ce moment des efforts considérables pour établir un système éducatif propre à faire progresser la population ouvrière. Un journal, l'Enseignement professionnel, publié à Paris, est destiné à la discussion et à la propagation de tout ce qui se rattache à cette question.

Nous le recommandons à toutes les personnes qui veulent se tenir au courant de ce qui se fait autour de nous dans le domaine de l'instruction du travailleur industriel.

D'un autre côté, nous appelons sur les cours du soir de la Société industrielle l'attention de ceux qui s'intéressent à la révision de nos lois scolaires; il y a peutêtre dans le mode d'organisation de ces cours, si ce n'est la solution complète de certaines exigences de notre temps et de notre industrie naissante, tout au moins de précieux essais qui pourront conduire à quelque chose de bon et de vraiment utile au pays. Nous savons, d'un autre côté, que la Société s'occupera d'une manière assez spéciale pendant cet hiver de la réforme scolaire au point de vue que nous venons d'esquisser brièvement.

G. BRÉLAZ.

Des oraisons funèbres dans le canton de Vaud.

« Eprouvez toutes choses, et retenez ce qui est bon. »

Conservons les bonnes coutumes de nos pères; gardons-en au moins ce qu'elles ont de bien, et tâchons de leur ôter ce qui les fait déprécier.

Or, parmi les usages que nous devons tenir à conserver et même à introduire où ils n'existent pas, nous plaçons celui des oraisons funèbres; et par ce mot nous entendons, non pas l'éloge de la personne qui vient de nous quitter pour un autre monde, mais le service religieux fait à cette occasion dans beaucoup d'endroits dans le domicile du défunt ou sur sa tombe.